

**INTERVIEW** **Gilles Roussel (CPU) : "Nous aurons raté une occasion si la LPPR ne remet pas à plat l'organisation de la recherche"**

Sur la loi de programmation de la recherche, Gilles Roussel, président de la CPU, estime que les groupes de travail n'ont pas été "jusqu'au bout de la réflexion" sur l'organisation de la recherche, déclare-t-il dans une interview à AEF info. Réaffirmant que les universités sont légitimes à coordonner la recherche sur leur territoire, comme les organismes le sont pour piloter les plans nationaux, il appelle à poursuivre la réflexion collective : "Si l'on ne remet pas à plat le système d'organisation de la recherche dans la LPPR, on aura raté une occasion. Ce sera une loi RH qui ne sera certes pas inutile, mais qui ne donnera pas un cap suffisamment fort [...]." Entre autres sujets évoqués – dont l'hypothèse d'une réduction du service d'enseignement des enseignants-chercheurs –, il plaide également pour que la préparation de la loi n'occulte pas le "gros enjeu budgétaire" d'Horizon Europe.



Gilles Roussel, président de la CPU, lors du colloque de Vannes sur l'autonomie des universités, le 21 mars 2019. | © CPU



**AEF info :** Il semble que la présentation des propositions des groupes de travail pour la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche n'ait pas déclenché l'enthousiasme des foules. Comment analysez-vous ce peu d'intérêt de la presse et du grand public pour le sujet ?

**Gilles Roussel :** Lors d'une récente audition au Sénat, j'ai eu l'occasion de faire état du constat assez désarmant en effet que cette loi de programmation pluriannuelle de la recherche a du mal à intéresser l'opinion publique, alors qu'elle porte des enjeux essentiels pour le pays. Ce n'est pas qu'elle ne soit pas portée politiquement : le Premier ministre l'a annoncée lors des 80 ans du CNRS ([lire sur AEF info](#)), il s'est à nouveau déplacé pour recevoir les rapports des groupes de travail ([lire sur AEF info](#)). Mais cela ne suffit manifestement pas à réduire la distance entre le grand public et la communauté scientifique.

Le climat ambiant de relativisation de la parole scientifique peut être un premier frein. Il nous faut aussi reconnaître notre propre difficulté à faire comprendre que la recherche constitue le socle des grands sujets comme le climat ou l'intelligence artificielle : ce sont des institutions comme le Giec ou des entreprises comme Google et Facebook qui sont mises en avant, pas les acteurs de la recherche publique. Enfin, les groupes de travail ont fait un travail remarquable mais les propositions qui en découlent s'avèrent plutôt techniques. C'est pourquoi tout un travail de communication est maintenant à entreprendre – et la CPU va s'y employer – pour mieux incarner et porter les enjeux de cette loi auprès des parlementaires et de la presse généraliste.

---

*Personne ne discute le rôle de coordination nationale que jouent les organismes de recherche ; il devrait en être de même pour le rôle régional des universités.*

---

**AEF info :** Que retirez-vous de positif des rapports des groupes de travail ?

**Gilles Roussel :** Nombre de nos propositions se retrouvent dans les rapports. Cela montre que les universités ont un rôle déterminant pour accompagner une réforme de fond du système, sachant que peu

d'autres acteurs ont fait preuve d'une telle volonté de transformation au cours des dernières années. Après, il reste certains points à éclaircir et des arbitrages à rendre. L'organisation de la recherche, par exemple, fait partie des sujets sur lesquels nous nous interrogeons. Il est très bien, comme le réaffirment les rapports, de reconnaître que l'université est un opérateur de recherche à part entière... même si c'est une évidence aujourd'hui, y compris pour les décideurs politiques.

**AEF info :** Est-ce à dire que les groupes de travail n'ont pas suffisamment reconnu la place de l'université dans l'organisation de la recherche ?

**Gilles Roussel :** Les groupes de travail n'ont probablement pas été jusqu'au bout de la réflexion sur l'organisation territoriale de la recherche : les universités, premiers opérateurs de recherche, doivent être coordinatrices et porteuses de la stratégie de recherche en région. Avec d'autres bien sûr, mais ce rôle des universités doit être réaffirmé. Certes, les groupes de travail vont dans ce sens, en évoquant notamment une quinzaine de pôles universitaires d'innovation. Mais ils n'expriment pas explicitement le rôle de coordination de la recherche des universités sur leur



territoire. Personne ne discute le rôle de coordination nationale que jouent les organismes de recherche ; il devrait en être de même pour le rôle régional des universités.

**AEF info : À propos de coordination nationale, il est de grandes absentes des propositions des groupes de travail dans l'organisation de la recherche : ce sont les alliances thématiques. Comment expliquez-vous cet oubli, si c'en est un ?**

**Gilles Roussel :** L'absence des alliances est flagrante, effectivement, alors que l'on a tous besoin de lieux où les différents acteurs puissent s'accorder pour coordonner la recherche en fonction de grandes thématiques. Ces derniers mois, la tendance du gouvernement a été de confier à des organismes de recherche la coordination de plans nationaux, tel celui sur l'intelligence artificielle, dont le volet recherche est piloté par Inria ([lire sur AEF info](#)).

Il me paraît toutefois délicat de demander à un même acteur de mélanger les rôles, d'être à la fois juge et partie. Ce n'est pas le modèle que nous voulons. Le conseil scientifique du CNRS a d'ailleurs pris position sur ce sujet et est sur la même ligne ([lire sur AEF info](#)). Attention : je ne remets pas en cause la capacité de ces acteurs à accomplir la mission qui leur est ainsi confiée, mais je dis tout simplement que ce n'est pas un positionnement facile. Nous appelons, pour notre part, à mettre à plat la réflexion pour reconstruire le système d'organisation de la recherche à partir de grands objectifs : aux organismes nationaux la stratégie nationale, aux universités la stratégie au niveau des sites.

---

*L'attractivité ne saurait se résumer à des mesures RH : elle suppose aussi des moyens supplémentaires pour les laboratoires, aussi bien récurrents que compétitifs.*

---

**AEF info : La CPU va-t-elle faire des propositions en ce sens dans les semaines qui viennent ?**

**Gilles Roussel :** Si l'on ne remet pas à plat le système d'organisation de la recherche dans la LPPR, on aura raté une occasion. Ce sera une loi RH qui ne sera certes pas inutile, mais qui ne

donnera pas un cap suffisamment fort pour les années à venir. Du reste, je suis convaincu que l'émergence et la reconnaissance des universités comme des acteurs majeurs de la recherche, de la formation et de l'innovation ne peut plus être arrêtée. C'est une question de reconnaissance : nous n'avons pas encore basculé – nous sommes toujours dans une vision jacobine de la recherche où l'État centralisateur se méfie encore de l'université –, mais c'est juste une question de temps.

Pour autant, même s'il appartient à la CPU de formuler des propositions, les questions d'organisation de la recherche ont vocation à se discuter globalement et à se bâtir sur un consensus et une coconstruction. On ne peut pas avancer en étant les uns contre les autres. Je pense en particulier qu'il faut poursuivre la réflexion des groupes de travail sur ces sujets d'organisation globale et du rôle de chacun. Au-delà des grands principes que fixera la loi se pose la question du "comment". Par exemple, la proposition du troisième groupe sur les 15 pôles universitaires d'innovation est intéressante : mais comment l'approfondit-on ? Comment en tire-t-on les conséquences ? Ou, sur un autre sujet, comment se met-on d'accord pour porter une politique nationale et européenne de la façon la plus efficace possible ?



**AEF info : En matière d'attractivité et de simplification, la question du "comment" a été abondamment réfléchi par les groupes de travail, qui ont fait de nombreuses propositions. Les universités s'y retrouvent-elles ?**

**Gilles Roussel :** L'attractivité ne saurait se résumer à des mesures RH : elle suppose aussi des moyens supplémentaires pour les laboratoires, aussi bien récurrents que compétitifs. Et pour les établissements aussi, afin qu'ils puissent définir et mener leurs politiques de recherche incitatives et porter les stratégies nationales. Or cette question des marges de manœuvre m'inquiète quelque peu : nous sommes tous en train de nous concentrer sur la LPPR, alors que dans le même temps se déroulent les négociations sur le futur programme-cadre européen, avec un gros enjeu budgétaire à la clé. Tout le monde appelle de ses vœux une bonne LPPR, mais il serait désastreux de se retrouver avec une mauvaise programmation à Horizon Europe.

En l'état actuel des négociations, nous voyons des tentatives de baisser à 90 Md€ le budget d'Horizon Europe, par rapport à la demande de 120 Md€. Des scénarios à 77 Md€ sont même en train de circuler, sans réaction notable de la part des États membres. Nous devons donc absolument connecter les enjeux nationaux et européens, mais je constate que nous avons du mal à le faire ([lire sur AEF info](#)). Par exemple, s'il est effectivement beaucoup question d'attractivité française dans les rapports des groupes de travail, les questions liées à l'Europe ne sont pas très présentes. La CPU avait pour sa part poussé à saisir cette opportunité pour faire progresser l'idée d'une convergence des statuts de chercheur au niveau européen.

**AEF info : Pour redonner davantage de temps de recherche aux enseignants-chercheurs, l'un des scénarios possibles pourrait être de réduire leur service annuel d'enseignement, qui est de 192 heures équivalent TD. Cette voie vous paraîtrait-elle aller dans le bon sens ?**

**Gilles Roussel :** Nous étions plutôt pour changer les modalités de calcul mais réduire le temps de service, c'est bien. Reste à savoir comment cette réduction serait proposée et comment elle serait compensée au niveau global. Il ne faudrait pas, en particulier, compter seulement sur une compensation par les heures complémentaires (comme c'est le cas aujourd'hui pour la compensation des **CRCT** pédagogiques) car ce qui fait le socle du modèle éprouvé partout dans le monde de l'université alliant recherche, formation et innovation, ce sont ses personnels titulaires. Par ailleurs, si l'on baisse le nombre d'heures d'enseignement pour libérer du temps de recherche, il est absolument nécessaire de le penser globalement, non seulement pour les fonctionnaires mais aussi pour les personnels contractuels que sont les **Ater**, notamment.

De la même manière, il faut faire attention à ce que les propositions faites en matière de revalorisation des rémunérations ne créent pas d'effets de seuil absurdes. Par exemple, tout le monde convient qu'il est indispensable de revaloriser la rémunération des doctorants. Mais ce faisant, il ne faudrait pas en arriver à ce qu'ils gagnent plus que les jeunes maîtres de conférences. L'augmentation de toutes les rémunérations est nécessaire à l'attractivité des métiers de la recherche.

Testez AEF